

# Compte rendu du Conseil Municipal de Vandeléville

## Du mardi 22 février 2022

Présents : MOREL Emeline, DEVARENNE Grégoire, DELOFFRE Claude, FOMBARON David, HENRY Jacques, MUNSCH Frédéric, NOBILI Philippe, MARTIN Michel

Excusés : M. Pascal FLEUROT ayant donné procuration à M. David FOMBARON

Mme Marie-Christelle BLAUDEZ ayant donné procuration à Mme Emeline MOREL

Absent : M. MAMPEY Jean-Denis

### **Approbation du compte de gestion commune 2021**

Le compte de gestion 2021 commune est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

### **Compte administratif commune 2021**

#### Fonctionnement

Dépense : 193 754,41 €

Recettes : 217 982,68 €

Résultat de clôture : 24 228,27 €

Résultat reporté 2020 : 57 376,80 €

Résultat cumulé au 31/12/2021 : 81 605,07 €

#### Investissement

Dépense : 95 054,12 €

Recettes : 44 359,77 €

Résultat de clôture : - 50 694,35 €

Résultat reporté 2020 : 40 298,56 €

Déficit cumulé au 31/12/2021 : - 10 395,79 €

Le conseil décide ensuite de reporter les résultats comme suite :

Excédent d'investissement reporté R001 : - 10 395,79 €

Affectation en réserves (RAR N-1) 1068 : 10 395,79 €

Excédent de fonctionnement reporté R002 : 71 209,28 €

### **Affectation des résultats commune 2021**

Excédent d'investissement reporté R001 : - 10 395,79 €

Affectation en réserves (RAR N-1) 1068 : 10 395,79 €

Excédent de fonctionnement reporté R002 : 71 209,28 €

### **Budget primitif commune 2022**

En fonctionnement, les dépenses et les recettes équilibrées à 244 796,28 €

En investissement, les dépenses et les recettes équilibrées à 274 695,79 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif communal 2022.

### **Approbation du compte de gestion eau 2021**

Le compte de gestion 2021 eau est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

### **Compte administratif eau 2021**

Fonctionnement

Dépense : 18 442,16 €

Recettes : 21 538,88 €

Résultat de clôture : 3 096,72 €

Résultat reporté 2020 : 40 380,78 €

Résultat cumulé au 31/12/2021 : 43 477,50 €

Investissement

Dépense : 19 951,48 €

Recettes : 10 118,96 €

Résultat de clôture : - 9 832,52 €

Résultat reporté 2020 : 20 507,67 €

Déficit cumulé au 31/12/2021 : 10 675,15 €

### **Affectation des résultats eau 2021**

Excédent d'investissement reporté R001 : 10 675,15 €

Excédent de fonctionnement reporté R002 : 43 477,50 €

### **Budget primitif eau 2022**

En fonctionnement, les dépenses et les recettes équilibrées à 64 214,01 €

En investissement, les dépenses et les recettes équilibrées à 36 080,99 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif eau 2022.

### **Eau 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de l'eau, ils resteront comme suit :

\* 1 euro le m<sup>3</sup> d'eau consommé

\* 10.67 € location compteur

### **Taux imposition 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide les taux suivants :

Taxe foncière bâti : 33,11 %

Taxe foncière non bâti : 25,03 %.

### **Subventions 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations pour 2022 :

- 500 € à l'ASCA de Vandeléville
- 150 € à l'Association « Sentiers de la Mirabelle » - Vandeléville
- 150 € à l'ADMR du Saintois
- 30 € à l'association PAR HAND'54
- 100 € Restos du cœur 54
- 150 € au Château de Vandeléville

### **Renouvellement contrat employé communal et agent d'entretien**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler le contrat de l'agent communal et de l'agent d'entretien pour une durée de 2 ans soit du 01/04/2022 au 31/03/2024.

### **Validation liste des affouagistes**

La liste des affouagistes est arrêtée à 50 et le prix de la part de l'affouage fixée à 70 €. La sortie des affouages est arrêtée au 31/07/2022.

### **Aides habitat 2022 EPCI**

A l'unanimité, le conseil après en avoir délibéré, reconduit les aides suivantes :

### **Financement des opérations :**

Pour tous les types de subventions le principe de parité de financement est maintenu, à savoir :

- 10% commune
- 10 % communauté de communes

### **Montant de la part communale :**

#### **FACADES**

- Façade (sous critères architecturaux) : **600 € de subvention communale.**
- Façade (sous conditions de revenus) : **600 € de subvention communale.**

#### **TOITURES**

- Toiture (sous critères architecturaux): **600 € de subvention communale.**
- Toiture (sous conditions de revenus): **600 € de subvention communale.**

#### **ISOLATION**

- Isolation des parois opaques : **500 € de subvention communale.**

#### **MAINTIEN A DOMICILE**

- Maintien à domicile : **500 € de subvention communale.**

#### **VACANCE DES IMMEUBLES DEGRADEES**

- Lutte contre la vacance des immeubles dégradés : aide forfaitaire de **500 € maximum de la commune.**

### **MENUSIERIES EXTERIEURES**

Menuiseries extérieures : **50 €/équipement de subvention communale plafonné à 500 € maximum**

### **Renouvellement adhésion RGPD par le CDG54**

Le règlement européen 2016/679 dit RGPD est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG54 présente un intérêt certain.

Du coup, le CDG54 propose en conséquence de mettre à disposition son délégué de protection des données.

Nous avons délibéré sur ce point en 2018 pour les années 2019 à 2021, le centre de gestion 54 propose les mêmes conditions pour 2022 à 2024.

Le montant pour cette prestation reste inchangé et sera facturé d'un montant de 30,00 € par an.

### **Indemnités agent recenseur et coordonnateur communal**

Pour chaque recensement de la population l'état verse une indemnité à la commune pour la collecte des données. Cette année, l'indemnisation est de 395 €.

Elle sera partagée de la façon suivante :

- Coordonnateur communal Mme RENAULD : montant brut de 200 €
- Agent recenseur Mme ROGER : montant brut de 195 €.

### **Servitude de passage Mme PARIZOT Marie-Louise**

Suite aux travaux de clôture pour la protection du captage d'eau à côté de la maison d'habitation de Mme PARIZOT, celle-ci demande un document écrit pour la servitude de passage. Le conseil a décidé de faire un acte notarié pour officialiser cette servitude de passage auprès de Maître BURTE à Colombey les Belles.

### **Modification emplacement poteau incendie rue de la Tuilerie**

Le conseil accepte la modification de l'emplacement du poteau d'incendie près de l'habitation du 7 rue de la Tuilerie et le remplacement par un neuf. De ce fait, le conseil accepte le devis de l'entreprise TPM pour ces modifications d'un montant HT de 2862,00 €.

### **Divers**

Afin de remercier M. LOUIS, l'ancien instituteur de la commune, le conseil décide de lui offrir un pupitre de l'ancienne école.